



## Clinique d'alcoologie et d'addictologie

### REGLEMENT INTERIEUR ET PROGRAMME DE SOINS THERAPEUTIQUE

**La vie en collectivité requiert l'application de règles visant à garantir le confort et la sécurité de chacun. Nous vous invitons à en prendre connaissance. Ces règles s'appliquent à tous les patients ainsi qu'à tous les visiteurs. Le non-respect du règlement intérieur pourra conduire jusqu'à une sortie anticipée.**

J'ai bien pris note du [REGLEMENT INTERIEUR & DU PROGRAMME DE SOINS](#) de la [CLINIQUE DES ESSARTS](#) qui m'ont été longuement exposés et discutés, en groupe, en particulier :

1. **L'identitovigilance** : pour vous garantir la qualité et la sécurité de prise en charge, le port du bracelet d'identification est obligatoire.
2. **Vidéo surveillance** : l'établissement est doté d'une surveillance vidéo, afin de garantir la sécurité des patients. En médecine lors de sevrages complexes, ou en cas de nécessité médicale, certaines chambres peuvent être sous surveillance sur prescription médicale.
3. **Droits des patients** : la clinique est soumise à la loi 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé (dite « Loi Kouchner »). Il vous est possible, notamment, de demander que soit respecté l'anonymat, pendant votre démarche de soin. La clinique des essarts applique par ailleurs la Charte du malade hospitalisé, dont le texte est affiché dans le hall d'accueil. Les patients sont représentés au sein de la CDU: **Commission des Usagers**
4. **Chambre** : Une chambre double ou simple est mise à la disposition du patient selon les disponibilités. A son arrivée, un nettoyage complet et approfondi a été effectué. Interdiction d'accueillir d'autres patients en chambre.
5. **CONTROLE A L'ARRIVEE** : A l'admission, en votre présence et deux intervenants de la clinique, vos bagages seront examinés de façon minutieuse. Cet inventaire vérification pourra également être réalisé à tout moment de votre hospitalisation.
6. **Bruit** : Le silence constitue un élément de confort. Vous veillerez à respecter la tranquillité des autres patients en évitant les interpellations et regroupements dans les couloirs ainsi que l'utilisation inadaptée de tout système phonique (radios, smartphone, enceinte Bluetooth, etc.).
7. **Respect** : Respect des autres patients, du personnel et contrôle de soi (*comportement*) afin de ne pas perturber les fonctionnements des groupes ou la tranquillité des autres patients.
8. **Image** : Respect du droit à l'image : vous disposez, ainsi que les professionnels et tous les visiteurs, d'un droit sur votre image. Il vous est donc demandé de ne pas réaliser de photos, de vidéos ou d'enregistrement audio pour assurer le respect de la vie privée de chacun au sein de l'établissement.
9. **Horaires** : Il vous est demandé de respecter les horaires de l'établissement ; que ce soient les horaires de soins, de consultations, de repas, d'activités, des retours en chambres.
10. **Environnement** : La Clinique des essarts s'engage dans une politique de protection de l'environnement. Les mégots de cigarettes doivent être jetés dans les cendriers et que les déchets dans les différentes poubelles mise à disposition dans l'ensemble de l'établissement.



## Clinique d'alcoologie et d'addictologie

### REGLEMENT INTERIEUR ET PROGRAMME DE SOINS THERAPEUTIQUE

11. **SELON LA LOI**, j'ai bien pris note de l'interdiction de fumer et de vapoter à l'intérieur des bâtiments de la clinique et je m'engage, à ne prendre que les médicaments prescrits par les médecins, à ne pas faire d'échange ou de vente avec les médicaments distribués par l'infirmière. A l'entrée, les différents traitements seront remis à l'infirmière et récupérés à mon départ.
12. **Interdiction formelle** d'introduire et/ou de consommer de l'alcool, des médicaments non prescrits ou des drogues illicites (tous stupéfiants introduits devront être détruits). Je suis informé que je pourrais être à tout moment contrôlé par des examens de laboratoire et/ou par un contrôle d'alcoolémie par éthylotest. La consommation de produit à base de cannabidiol (CBD) est interdite pendant le séjour, tout comme les bières sans alcool etc.
13. **Aliments** : La clinique étant responsable de l'hygiène alimentaire, il est interdit de conserver de la nourriture dans les chambres, sur les bords des fenêtres et les balcons. **L'eau chaude n'est pas potable.** Tout personnel de la clinique est autorisé à vérifier le respect de ces consignes.
14. **Objets de valeur** : la clinique déconseille de venir avec des objets de valeur. Certains objets de petite taille peuvent être confiés à l'accueil.
15. **Colis** : pendant votre séjour, ici vous pouvez recevoir jusqu'à 3 colis ou commandes. Les livraisons de nourritures (DRIVE) sont interdites.
16. **RELATION DE COUPLE** : Contrairement à certains autres établissements, la mixité est admise à la clinique. Toutefois, en tenant compte de l'expérience antérieure, il est impératif de respecter la neutralité affective qui est nécessaire au bon fonctionnement des thérapies de groupe.
17. **Dégradation et matériel** : En cas de détérioration volontaire du matériel (*couverture, dessus de lit brûlés, perte des clés, par exemple*) le matériel détérioré ou perdu sera à votre charge. Il vous est demandé de respecter le matériel, ainsi que les locaux de la clinique. Il est interdit de boucher les prises d'air par un quelconque objet. Il est interdit de jeter dans les sanitaires des matières risquant d'obstruer les canalisations. Ne sont pas autorisés (les instruments de musique, consoles de jeux, les couettes, oreillers, bouilloires, sèche-cheveux, lisseur, etc.)
18. **Les activités thérapeutiques, les rendez-vous médicaux, et les différentes réunions sont obligatoires.**
18. **Retour** : Chaque patient, dès son entrée, doit prévoir les conditions matérielles de son rapatriement (billet de transport ou argent nécessaire ou entourage assurant le retour)
19. **Véhicule** : je m'engage à restituer les clés, ainsi que la carte grise de mon véhicule lors de mon arrivée.

Je prends conscience que toute infraction à ces règles entrainera **IMMEDIATEMENT** selon l'infraction :

- + Une interruption du séjour ou transfert en milieu spécialisé.
- + Et/Ou éventuellement poursuites pénales en cas, de violence, de vol, d'introduction, de consommation ou de commerce illicite.

Signature patient (suivi de la mention lu et approuvé)